



Commission d'experts pour l'avancement de grade et de promotion au corps supérieur Personnels de l'AENES

Contexte

La Commission d'experts s'est réunie le jeudi 14/04/2022 pour émettre un classement sur les dossiers des collègues de l'AENES candidat(e)s à **l'avancement de grade et à la promotion de corps**.

Depuis la **loi sur la Transformation de la Fonction Publique (LTFP)** du 6 août 2019, la CPE (Commission Paritaire d'Établissement) n'a plus la prérogative d'émettre un avis sur les classements aux tableaux d'avancement ou sur les promotions dans les corps supérieurs. Malgré tout, comme l'année dernière, un groupe d'experts a été nommé par le Président de l'Université, choisis parmi les représentants des personnels élu(e)s à la **CPE**.

Ont donc siégé à cette commission, des représentants de l'administration et des représentants des personnels élu(e)s.

Les dossiers des agents ont été portés à la connaissance des experts avant la réunion. Parmi ces derniers, les expert(e)s candidat(e)s à un tableau d'avancement de grade ou à une promotion à un corps supérieur n'ont pas eu accès aux dossiers et n'ont pu intervenir en réunion.

Les propositions de classement, une fois validées par le Président de l'Université, seront transmises au Rectorat de l'académie. À nouveau, depuis la loi sur la Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, ce n'est plus la **CAPA** (Commission Administrative Paritaire Académique) qui va émettre un avis sur ces classements mais une commission composée uniquement de représentants de l'administration (dont 1 représentant de l'UCA) qui émettra les décisions finales sur des dossiers issus de tous les services de l'académie (UCA, Crous, EPLE, Rectorat, DSDEN, ...).

Nous n'avons pas connaissance du nombre de promotions retenu pour l'année 2022.

Les nouvelles promotions prendront effet au 1^{er}/09/2022.

Classement

À titre d'information, voici les classements proposés mais qui n'ont pas encore été publiés sur l'intranet de l'UCA, donc **en attente de validation par le Président de l'Université**.

Les représentants de FO/FSU ont retenus les barèmes académiques comme base de travail.

Tableau d'Avancement au grade d'AJAENES 2^{ème} classe :

3 agents éligibles / 2 agents candidats

2 agents classés :

1. Marjorie PANTE, DBF
2. Elodie BELLOT, DBF

Tableau d'Avancement au grade d'AJAENES 1^{ère} classe :

48 agents éligibles / 30 agents candidats

6 agents classés.

1. Nathalie VALLAS - DRIF
2. Christine CHASTEL - EUPI
3. Cécile SERGERE - École de l'OPGC
4. Marina MORILLAS - SPR
5. Florence BAGHDOUD - DRIF
6. Hélène MOURGUES - INSPÉ

Les représentants FO/FSU ont demandés à l'administration de classer davantage d'agents (4 agents de plus). Sachant que des mesures en matière de rémunération ont été prises au niveau national et afin de donner plus de pouvoir d'achat aux salaires les plus bas, il était opportun de proposer davantage d'agents pour montrer, au niveau de l'Université, la nécessité de telles mesures.

La proposition n'a pas été retenue et nous le regrettons.

Liste d'aptitudes au corps de SAENES classe normale :

Pour la liste d'aptitude, le barème est le suivant : 15 points d'admissibilité au concours SAENES ou AAE avec justificatif à fournir annuellement au dépôt du dossier de candidature / 1 point par an pour l'ancienneté dans le corps de catégorie C de la filière administrative plafonnée à 30 points.

Le dossier de candidature comprend : la lettre de motivation de l'agent, 1 CV et organigramme, le rapport d'activité du candidat, le rapport d'évaluation du supérieur hiérarchique. Attention à l'avis du supérieur hiérarchique (TRES FAVORABLE).

68 agents éligibles / 12 agents candidats

Pour mémoire, conditions pour être éligible : être fonctionnaire de catégorie C et justifier de 9 ans de services publics au 1^{er}/01/2022.

3 agents classés

1. Nathalie MOREL-CAMBON, IUT Clermont Auvergne, antenne d'Aurillac
2. Florence BAGHDOUD, DRIF
3. Séverine BONNEFONT, DRH

Lors de la commission, nous avons indiqué **notre inquiétude quant au nombre très faible de candidats.** Nous avons rappelé que les fusions et réorganisations de services ne permettaient pas à nos collègues d'établir une fiche de poste cohérente et de présenter un dossier abouti.

Le **passage de la catégorie C à celle de B devrait pouvoir se faire par le biais d'un examen professionnel** pour les collègues ayant une forte expérience et ancienneté dans leur environnement professionnel.

Tableau d'Avancement au grade de SAENES Classe Supérieure :

12 agents éligibles / 5 agents candidats

2 agents classés

1. Cécile JEANNENOT, École de Droit
2. Valérie PINET, Direction de la Formation

Tableau d'Avancement au grade de SAENES Classe Exceptionnelle :

11 agents éligibles / 7 agents candidats

2 agents classés

1. Catherine RYBARCZYK, PAC
2. Corinne PEYMAUD, en détachement

En l'absence d'élus en catégorie A, les syndicats FO/FSU ne se sont pas prononcés sur l'avancement **des AAE et des APAE.**

Contacts

N'hésitez pas à contacter vos représentants FO/FSU pour plus de précisions sur votre classement.

Jacqueline CARANDANTE (SAENES) IUT 63 - jacqueline.carandante@uca.fr – 04 73 17 71 50

Stéphane BRAMANT (SAENES) INSPE - stephane.bramant@uca.fr - 04 73 31 71 60

Sophie PERRIN (ADJAENES) UFR LCC- sophie.perrin@uca.fr – 04 73 40 63 75

Vincent MICHEL (ADJAENES) INSPE - vincent.michel@uca.fr - 04 73 31 71 70